

## Tutoriel Remplissage et signature à distance du PDF

### « Attestation-Jeunes-PACEA » pendant la période de confinement.

#### Contexte :

Pour rappel, en raison des mesures liées au confinement pour répondre à la crise du coronavirus, l'ASP a fait évoluer ses procédures comme vous pourrez le lire dans l'extrait de la FAQ Métiers de l'UNML disponible ci-dessous :

➤ **Dans le cas où le jeune n'a pas signé son cerfa « PACEA »** et se trouve dans une situation qui nécessite de mobiliser l'allocation PACEA, les modalités actuelles de déclenchement de l'allocation (par l'envoi des documents signés et originaux à l'ASP par courrier) ne sont plus opérantes.

#### Mise à jour du 01/04/2020 :

Depuis le début du confinement, l'Union Nationale et les Associations Régionales des Missions Locales ont porté, auprès de la DGEFP et de l'ASP, la nécessité de mettre en place une procédure dématérialisée permettant à la fois de répondre aux enjeux de la crise sanitaire et aux urgences des jeunes les plus en fragilité. Après avoir assoupli une première fois ses procédures en acceptant exceptionnellement une signature par voie dématérialisée, l'ASP en accord avec la DGEFP a communiqué récemment les nouvelles modalités suivantes :

*« De nouveaux échanges entre l'ASP et son agent comptable ont permis de procéder à une nouvelle simplification de la procédure de transmission des contrats/avenants qui sont susceptibles d'être signés pendant la période de confinement, permettant ainsi le paiement des allocations PACEA, Garantie jeunes et PIAL.*

*Ainsi, la procédure pour les nouveaux contrats/avenants est désormais la suivante (ce point 2/ remplace celui du message du 20/03/2020) :*

#### **2/ Traitement des allocations pour les jeunes qui n'ont pas signé de contrats ou d'avenant au contrat (cerfa) avant le début de la période de confinement :**

*Le contrat (cerfa) est le support au versement de l'allocation. Le contrat formalise les engagements, conditionne l'attribution de l'allocation et permet de recueillir le consentement du jeune pour le parcours et pour le versement d'une allocation. Des pièces complémentaires doivent également être fournies pour le paiement de l'allocation : RIB, pièce d'identité + pièces spécifiques selon la situation particulière du bénéficiaire (mineur, curatelle par exemple).*

*Les missions locales devront transmettre à l'ASP, par messagerie aux adresses précédemment indiquées (ou aux adresses habituellement utilisées par la mission locale) les contrats/avenants ainsi que l'ensemble des pièces justificatives jointes aux contrats/avenants (PACEA/GJ/PIAL).*

**Pendant la durée de la période de confinement, l'ASP accepte les contrats transmis par mail, y compris en l'absence de signature de l'ensemble des parties, sous réserve que le mail :**

- 1) soit porteur de la mention suivante : « Procédure exceptionnelle liée aux dispositions de sécurité sanitaire covid 19 » complété par « J'atteste que ce mail vaut signature électronique de la part de - identité et qualité du rédacteur du mail - du document joint et m'engage à transmettre l'original à la fin de la période de confinement » ;
- 2) soit envoyé par une personne de la mission locale habilitée à signer les contrats ;
- 3) comporte l'ensemble des documents attendus (contrat + pièces complémentaires) sous format dématérialisée (pdf).

Ce process permet de ne plus demander une signature ou une attestation au jeune qui n'a pas signé son contrat ou son avenant avant le début du confinement. La mission locale doit néanmoins s'assurer du consentement de celui-ci dans le parcours concerné. En effet, les documents originaux (pièces exigées habituellement pour le paiement des dossiers) avec signature originale devront être envoyés à la fin de la période de confinement et ce afin d'éviter d'éventuelles difficultés dans l'acheminement du courrier. Afin de les identifier, il est demandé aux missions locales d'indiquer COVID19 en rouge sur la première page.

**Pendant toute la durée de ce process dérogatoire exceptionnel, il est indispensable que les missions locales fassent un suivi spécifique de tous les dossiers concernés par des contrats/avenants et pièces complémentaire « dématérialisés » afin de pouvoir envoyer à l'ASP l'ensemble de ces documents attendus en original à la fin de la période de confinement. L'ASP vérifiera postérieurement la complétude des dossiers et le respect de cette procédure exceptionnelle. »**

Cependant, le basculement opéré n'est pas neutre pour les Missions Locales.

En effet, si le système d'attestation sur l'honneur par la Mission Locale, en complément du recueil de la signature par voie dématérialisée, est une avancée pour permettre encore plus de réactivité des jeunes dans les réponses que nous pouvons apporter aux jeunes en s'appuyant sur le PACEA. La nouvelle modalité proposée fait reposer la responsabilité du recueil à posteriori (au sortir du confinement) de l'ensemble des originaux signés sur la Mission Locale. Certaines Missions Locales nous ont alerté sur les difficultés qu'elles pourraient rencontrer à récupérer tous les éléments. Aussi, afin de limiter les risques, nous vous recommandons quand cela est possible et ne va pas à l'encontre de l'intérêt du jeune, de continuer à récupérer les signatures par voie électronique.

Pour ce faire, nous avons élaboré un formulaire PDF reprenant à l'identique le format de celui proposé par l'ASP pour le Cerfa PACEA facilement remplissable et signable par les jeunes disposant à minima d'un accès à internet et à un terminal (ordinateur ou smartphone).

Le principe est de transmettre aux jeunes concernés le formulaire pré-rempli avec l'ensemble des informations en leur demandant d'y insérer leur signature dans le document.

Vous trouverez ci-joint :

- Le Formulaire PDF remplissable et signable Attestation Jeunes ASP PACEA.
- Une fiche pratique à destination des équipes des Missions Locales précisant son fonctionnement et les informations à transmettre aux jeunes.
- 3 tutoriels détaillant les étapes à respecter pour ajouter sa signature à destination des jeunes :
  - Celui pour les Ordinateurs PC.
  - Celui pour les Ordinateurs MAC
  - Celui pour les smartphones.

L'avantage de cette procédure étant de disposer du formulaire signé qu'il suffira d'imprimer, avec les pièces justificatives, pour transmission à l'ASP plutôt que de devoir au sortir du confinement organiser le travail de récupération à posteriori.

Nous avons conscience que la modalité proposée ne répond pas à la situation spécifique des jeunes ne disposant d'aucun accès à Internet mais l'enjeu ici est de limiter la prise de risque des Missions Locales à un nombre limité de dossiers.

## **Une attestation Jeunes PACEA remplissable et signable sur ordinateur ou smartphone**

---

L'Union Nationale et les Associations Régionales des Missions Locales ont élaboré, sur la base du modèle proposé par l'ASP, un formulaire pdf remplissable et signable en ligne. Comme rappelé plus haut cette procédure n'est valable que durant la période de confinement.

### **Matériel et logiciel nécessaires pour la Mission Locale :**

- Un ordinateur.
- Une connection à Internet
- La dernière version de PDF Adobe Acrobat Reader (logiciel gratuit). (vérifier en procédant au téléchargement sur le lien ci-après : <https://get.adobe.com/fr/reader/> )
- Le formulaire PDF Attestation\_Jeunes\_Cerfa\_PACEA réalisé par l'Union Nationale des Missions Locales.

### **Adopter une stratégie adaptée à l'équipement dont dispose le jeune :**

*Ce pdf n'est malheureusement pas une réponse pour les jeunes ne disposant pas de connection à internet et d'un terminal (ordinateur ou smartphone)*

Afin d'éviter de les difficultés et de répondre à l'urgence, nous vous proposons d'envoyer le **formulaire pré-rempli à l'exception de la signature** que vous demanderez au jeune d'ajouter avant de vous renvoyer le document par mail. Pour l'accompagner dans l'ajout de sa signature, voici les étapes, à effectuer dans l'ordre, à lui transmettre en fonction de son équipement. Il faudra compléter votre envoi avec le tutoriel adapté au matériel dont dispose le jeune qui vous ont été transmis par ailleurs pour les PC, MAC ou Smartphone.

#### **a. Le jeune dispose d'un ordinateur.**

- I. Télécharger ou mettre à jour Adobe Acrobat Reader : <https://get.adobe.com/fr/reader/>
- II. Ouvrir le formulaire PDF que vous avez reçu.
- III. Pour ajouter votre signature, merci de suivre le tutoriel qui vous a été envoyé. (cf. ci-joint à cet envoi)
- IV. Renvoyer le pdf signé par mail à votre interlocuteur de la Mission Locale.

#### **b. Le jeune dispose d'un smartphone**

- I. Télécharger l'application mobile Adobe Fill and Sign (<https://acrobat.adobe.com/fr/fr/mobile/fill-sign-pdfs.html>)
- II. Ouvrir le formulaire avec l'application Adobe Fill and Sign.
- III. Pour ajouter votre signature, merci de suivre le tutoriel qui vous a été envoyé.
- IV. Renvoyer le PDF signé par mail à votre interlocuteur de la Mission Locale.